

COUPE DE FRANCE DES LAPINS FAUVE DE BOURGOGNE

2017 ~ Roger FRANQUEVILLE

Règlement Général

Règlement du 22/10/2014 modifié par le CA le 29/10/2016

ARTICLE 1

Cette coupe de France est ouverte à tous les éleveurs naisseurs de lapins Fauve de Bourgogne. Tous les exposants peuvent concourir (adhérent ou non adhérent du C.F.E.L.F.B.). Le nombre de lapins Fauve de Bourgogne présentés par éleveur n'est pas limité.

Parmi l'ensemble de la présentation de lapins Fauve de Bourgogne, **les juges désigneront :**

- Un mâle Champion
- Une femelle Championne
- Un Vice-champion mâle
- Une Vice-championne femelle

Le Champion mâle et la Championne femelle peuvent, évidemment, concourir pour les Grands Prix (Grand Prix d'honneur des races moyennes ou Grand Prix de l'exposition).

ARTICLE 2

La Société organisatrice de l'exposition récompensera ces champions et vice-champions (coupes ou autres récompenses).

Le C.F.E.L.F.B. offrira 5 plaques millésimées pour les champions et vice Champions mâle et femelles ainsi que pour le vainqueur de la Coupe de France.

Le trophée récompensant l'élevage vainqueur de la Coupe de France sera fourni par le CFELFB. Ce trophée, n'étant pas attribué définitivement, sera accompagné d'une autre récompense fournie par le club.

ARTICLE 3

Les exposants inscriront dans l'oreille gauche de chaque lapin son numéro de cage bien lisible (au feutre noir uniquement), en veillant à laisser libre et visible le tatouage, selon les identifications acceptées par la F.F.C.

Ils seront pesés à leur arrivée (avant la mise en cage) et leur poids sera porté de suite sur la carte de jugement ainsi que l'identification.

Les animaux, peuvent être nourris au moyen de granulés, de carottes rouges, ou fourragères, et foin. **Les animaux devront être abreuvés.** L'éleveur peut nourrir ses animaux avec ses granulés.

ARTICLE 4

Stand du club. Un emplacement devra être réservé au C.F.E.L.F.B., si possible à proximité des lapins Fauve de Bourgogne.

ARTICLE 5

Classement des élevages après le jugement : le Délégué Régional du C.F.E.L.F.B. ou le comité d'organisation établira le classement des 4 meilleurs Fauve de Bourgogne de chaque exposant.

Le décompte des points sera effectué en additionnant les points des **4 meilleures cartes de jugement (97-96,5-96,95,5 etc....) de chaque éleveur. Les ex-æquo seront départagés en prenant en compte le plus grand nombre de : GPE ou 97 points, puis GPH/Meilleur Sujet ou 96,5 points, puis 96-95,5-95-94,5-94-93,5-93-92,5-92 points des 4 meilleures cartes de jugement, et si égalité encore prendre le 5^e, 6^e sujets etc... Les points des Grands Prix (Conseil Général, de la ville etc...) sans mention GPE ou GPH/Meilleur Sujet, seront ceux de la carte de jugement.**

La remise des Prix sera faite par le Délégué Régional ou en sa présence

ARTICLE 6

La page publicitaire (en page 3) imprimée avec cette demande devra être incorporée dans le catalogue de l'exposition.

ARTICLE 7

Envoi des résultats :

Le Délégué Régional ou le Comité organisateur enverra au Secrétaire du C.F.E.L.F.B.: LEROUX Roland, 4 Allée de l'Oriendière, 61100 LA CHAPELLE BICHE E-mail roland.marieclaire.leroux@orange.fr, la copie du catalogue des Fauves de Bourgogne ainsi que le palmarès avec le nom du juge et de l'exposant du mâle et de la femelle champions de la Coupe de France, ainsi, que ceux des sujets classés vice-champions (mâle et femelle) pour parution sur le site internet <http://fauvedebourgogne.pagesperso-orange.fr> et dans le bulletin du Club.

Demande de **Coupe de France des lapins Fauve de Bourgogne**

A envoyer au Responsable du CFELFB:

Lieu de l'exposition : Département :

Date de cette exposition :

Président : (Nom et Adresse et N° ☎) :

E-mail :@.....

Commissaire Général : (Nom, adresse et N° ☎)

La Société organisatrice de l'exposition s'engage en demandant cette Coupe de France à respecter les différents articles du règlement

Lu et approuvé

Date :

Signature du Responsable du CFELFB

Date :

Signature du Président de la Société organisatrice

Le lapin Fauve de Bourgogne

Comportement : Lapin vigoureux, race idéale pour l'élevage amateur, familial ou professionnel.

Rusticité : Très rustique, bonne adaptation en clapier sur paille, semi-liberté, caillebotis.

Reproduction : Maturité sexuelle : possibilité de faire reproduire les femelles de 5 à 6 mois, elles sont très fécondes, bonnes nourrices. Les mâles sont puissants et ardents.

Aptitudes : En moyenne 4 à 5 portées par an voire jusqu'à 8 en élevage productif.

Nombre de lapereaux : Une moyenne de 7 à 9.

Croissance : Très rapide : il atteint 2,4 à 3 kg à 3 ou 4 mois selon l'importance de la portée ; un indice de conversion alimentaire très favorable (60 à 70 %).

Chair : Abondante, d'une qualité gustative exceptionnelle.

Club Français des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne

Issu du rassemblement de l'Association des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne
et de l'Union Française des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne.
Membre de la Fédération Française de Cuniculiculture (F.F.C.)

Pour une cotisation annuelle de 20€ (2017) le C.F.E.L.F.B. vous propose :

- Trois bulletins de liaison par an (fin janvier, mai, septembre, contenant des conseils, des astuces, un guide santé du lapin, des comptes rendus de visites d'élevages, de la documentation sur le jardinage, une page cordon bleu, des photos, des résultats d'expositions, annonce les prochaines manifestations (expositions, championnat de France, Concours du lapin Fauve de Bourgogne etc ...)
- La possibilité d'acheter des cartes d'origine pour l'identification de vos lapins. De participer à des réunions techniques.
- Offre des récompenses lors des Championnats de France et Concours Régionaux du lapin Fauve de Bourgogne.
- Il est habilité à proposer les éventuelles modifications au standard de la race à la commission des standards de la F.F.C.
- Un site internet actif : <http://fauvedebourgogne.pagesperso-orange.fr>

CLUB FRANCAIS DES ELEVEURS DE LAPINS FAUVE DE BOURGOGNE (CFELFB)

Issu du rassemblement de l'Association des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne et de l'Union Française des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne



Président : MOILLERON Gérard 8 Grande Rue 52160 VAILLANT

Trésorier : GESLOT Daniel 2 Impasse St Martin, 78200 PERDREAUVILLE

Bulletin d'Adhésion

Cotisation annuelle 1^{er} janvier au 31 décembre :

Membre Actif : 20 € 2017 - 20€ 2018) ~ Membre Bienfaiteur : plus de 20 €

Nouvelle adhésion - Renouvellement



M. Mme (Nom et Prénom) :

N° Rue ~ Lieu-dit :

Ville ou Commune :

Code Postal : Téléphone :

E-mail@

Désire adhérer au C.F.E.L.F.B. en qualité de Membre actif ou Bienfaiteur Signature

Présenté par (facultatif) :

Verse le montant de la cotisation pour l'année au nom de : C.F.E.L.F.B.

A le

Accepte l'inscription de mes coordonnées sur le site du CFELFB (liste des éleveurs)

<http://fauvedebourgogne.pagesperso-orange.fr>

Document catalogue d'expos

Remplissez sans tarder, **très lisiblement en majuscule**, ce bulletin d'adhésion et adressez-le au trésorier du nouveau club :

M. GESLOT Daniel, 2 Impasse St Martin, 78200 PERDREAUVILLE, avec le montant de la cotisation annuelle. (Chèque à l'ordre de : C.F.E.L.F.B.)